

DYNAMIQUES

La lettre de l'association sans but lucratif
Centre Local de Promotion de la Santé de Charleroi-Thulin

N°9 / janvier 2002

Retrouvez « Dynamiques » sur le web :
<http://www.clpsct.org>



Le contenu des articles qui paraissent dans « Dynamiques » n'engage que leurs auteurs.

EDITO

« Dynamiques » ... en mouvement !

Afin que votre lettre de liaison « Dynamiques » réponde toujours mieux à vos attentes, nous vous proposons, en ce début d'année 2002, de répondre au questionnaire ci-joint. Après l'avoir complété, nous vous prions de le renvoyer, par fax, au 071/31.82.11 ou, par courrier, au CLPSCT, 1b Avenue Général Michel à 6000 Charleroi.

Pour redémarrer du bon pied, ce numéro sera consacré au « **mouvement** » avec des articles relatifs au secteur professionnel des kinésithérapeutes et à des outils pédagogiques sur l'activité physique.

Bonne lecture, merci pour votre collaboration et, encore une fois, meilleurs vœux pour 2002 !

PHOTOMATON

Association des Kinésithérapeutes des Provinces de Hainaut et de Namur (AKHN)

Fondée le 9 novembre 1969, l'AKHN a pour but la défense des intérêts professionnels, moraux et sociaux de ses membres et le développement de leurs connaissances scientifiques.

A l'exclusion de toute considération philosophique ou politique, l'AKHN entend faire respecter les règles de déontologie entre les kinésithérapeutes ainsi qu'à l'égard des autres professions médicales et paramédicales.

L'association se compose de kinésithérapeutes belges comme membres effectifs et de membres stagiaires (étudiants en kinésithérapie).

Actuellement, elle est majoritaire au sein de l'association qui regroupe tous les franco-germanophones de Belgique : l'Union des Kinésithérapeutes Francophones et Germanophones de Belgique (UKFGB).

L'UKFGB est la branche francophone de l'Association des Kinésithérapeutes de Belgique (AKB).

L'AKHN, par ses représentants à l'UKFGB et à l'AKB, participe aux décisions nationales de la profession.

Elle est représentée à toutes les instances de l'INAMI comme les Commissions des Conventions, des Profils et des Maisons de Repos; les Conseils d'Agrément, Technique, Technique de la Réadaptation et National et les Chambres Restreinte et d'Appel mais aussi dans les secteurs hospitalier et de la promotion de la santé, dans les Commissions des Relations Etrangères et d'Assurances, dans la Plate-forme des Soins Palliatifs, dans la Fédération ACCOORD, dans l'Observatoire de la Santé, dans les associations locales de kinésithérapeutes, ...

Yves **RALET**

AKHN
Chaussée de Namur, 31
6061 Montignies-sur-Sambre
T : 071/42.05.40 — F: 071/41.97.82

A LA UNE

Vers une kiné à deux vitesses ?

Depuis plusieurs années, l'Association des Kinésithérapeutes de Belgique (association de défense professionnelle majoritaire jusqu'aux élections 2000 à la Commission des Conventions de l'INAMI) a imaginé une nomenclature-convention qui a respecté toutes les exigences gouvernementales puisque, jusqu'au 31 décembre 2001, la kinésithérapie était la seule profession médicale n'ayant pas dépassée l'enveloppe budgétaire qui lui était attribuée.

Cette nomenclature-convention avait certaines contraintes comme :

- ? le remboursement de 60 séances maximum par « pathologie ordinaire » et par an,
- ? 20 grandes séances + 10 petites séances pouvant être prestées en moyenne par jour et par kinésithérapeute,
- ? l'autorisation et l'accord par le médecin conseil pour la reconnaissance d'une des 11 pathologies dites lourdes décidées par l'INAMI,
- ? ...

La récompense de cette parfaite maîtrise de notre budget ne s'est pas fait attendre : pour cette année, le Ministre de la Prévoyance sociale, Mr Vandembroucke, a amputé notre enveloppe non seulement de l'index mais aussi d'1,650 milliard.

Cela veut dire que la kinésithérapie qui ne dépense que 3 % du budget total des soins de santé doit supporter à elle seule plus de 10 % des économies imposées par le Ministre.

Quel beau remerciement de notre saine gestion par les élus du peuple... et ce n'est pas encore assez : il paraîtrait que des nouvelles mesures nous seraient imposées précipitant la faillite de plusieurs milliers de kinésithérapeutes mais aussi l'arrêt de l'accès aux soins de kinésithérapie pour des milliers de patients.

Ce n'est plus de l'économie mais un pur génocide!

D'autres secteurs ont déjà leurs « bonnes » nouvelles comme la biologie clinique, l'imagerie médicale et les soins de dentisterie qui pratiqués par des non-médecins ne seraient plus remboursés à partir de cette année ?

Est-ce la fin de la médecine libérale, et toutes les conséquences qui vont en découler ? De plus amples renseignements quand nous serons fixés sur notre sort.

Yves **RALET**

(2ème Vice-Pdt de l'Association des Kinésithérapeutes des Provinces de Hainaut et de Namur)

**L'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) promotionne l'activité physique**

L'OSH mène des actions pour promouvoir la santé des habitants de la province.

C'est en associant les indispensables actions d'information du public à un travail de longue haleine sur les conditions et les milieux de vie que la démarche de promotion de la santé sera efficace. C'est dire si les autorités locales, la communauté éducative, le secteur de la santé, les mondes du travail et associatif, les familles sont des partenaires naturels pour l'OSH.

L'OSH produit une série d'outils d'éducation. Ils peuvent aider les intervenants à mettre en place des programmes de santé dans les collectivités locales, les associations, les entreprises, les administrations, les écoles, ...

Ces supports abordent les thèmes prioritairement traités par l'OSH comme l'alimentation équilibrée, la lutte contre le tabagisme et le stress, la promotion de l'activité physique, la prévention des cancers, la promotion de la santé du cœur, ...

Pour ce qui concerne plus spécifiquement l'activité physique, l'OSH publie régulièrement, dans sa série Santé en Hainaut, des informations concernant le niveau de l'activité physique de la population.

En ce qui concerne la pratique d'un sport hors de l'école, en club ou pas (n=672), selon les données de 2000, près de 40 % des jeunes de 9 à 17 ans déclarent ne pas pratiquer au moins une fois par semaine un sport en dehors de l'école. Dans l'ensemble de l'échantillon (n=670), la proportion de filles « sportives » (49 %) est moins importante que la proportion de garçons « sportifs » (74%). La proportion de filles « sportives » diminue avec l'âge passant de 56 % à 10 ans à 49 % à 13 ans, puis à 44 % à 16 ans. Chez les garçons, cette tendance à l'abandon de la pratique sportive ne se marque pas. Si l'on considère pour chaque sexe, les diffé-

rences de pratique sportive par classe d'âge en fonction du milieu de vie (n filles = 320, n garçons = 305), on constate que la proportion des filles de 13 ans « sportives » est moins élevé dans les familles qui ont un seul revenu du travail ou aucun (34 %) que dans les familles à deux revenus du travail (65 %). La même tendance est observée chez les filles de 16 ans (33 % versus 55 %). Dans l'échantillon, le nombre de revenus du travail du ménage ne semble pas influencer la pratique sportive des garçons.

En matière d'outils de promotion de l'activité physique, l'OSH a produit, pour un public d'adultes, un dépliant, une exposition, un vidéogramme de 10 minutes, des clips d'1 minute 30, ainsi qu'une animation. Tous ces outils véhiculent le message : 30 minutes d'exercice physique d'intensité modérée chaque jour ont des effets bénéfiques sur la santé. Des exemples d'activités sont évoqués : marche rapide, promenade avec le chien, tonte de la pelouse, travaux de nettoyage, ... Un test en forme de clin d'œil est aussi proposé. Selon le score obtenu, il faudra persévérer, enfiler ses baskets sans trop tarder ou s'y mettre illico presto pour capitaliser peu à peu ces trente minutes d'exercice physique d'intensité modérée.

Pour les enfants du primaire, deux animations ont été conçues, l'une pour les 3ème et 4ème années, l'autre pour les 5ème et 6ème années. Sur le mode ludique, les activités du parcours proposé allient la tête et les jambes. Un support est à l'étude pour les adolescents.

Un projet pilote est actuellement mené dans 4 écoles primaires de la région Mons-Borinage pour définir les conditions d'implantation de programmes alliant promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée.

Sources :
 - Carnet de bord de la santé 2001, n°4, 2001
 - Tableau de bord de la santé, n°3, 2000
 - Tableau de bord de la santé des jeunes, n°2, 1998

Véronique JANZYK
(Cellule Communication—OSH)

**CLPS INFO**

- ? **L'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH)**, située à Charleroi, recherche pour la mise en place et l'élaboration d'une campagne de sensibilisation au handicap : **un(e) titulaire d'un diplôme d'études supérieures non universitaires formé(e) aux matières sociales**. Une description de la fonction peut être obtenue au 071/20.55.05 ou par e-mail au scom@awiph.be et les candidatures doivent être envoyées au service communication de l'AWIPH, rue de la Rivelaine, 21 à 6061 Charleroi pour le 25 février au plus tard.
- ? **L'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH)**, situé au Domaine provincial du Bois d'Havré, recrute **un(e) chef de secteur, spécialiste en éducation pour la santé**. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus au 065/87.96.00 et les candidatures doivent être envoyées à l'OSH, rue Saint-Antoine, 1 à 7021 Havré ou par e-mail à l'adresse suivante : observatoire.sante@hainaut.be
- ? Pour contacter l'asbl Sida-MST, vous disposez maintenant d'une adresse email, insérez-la dans votre fichier « adresses » au plus vite : sidamst.charleroi@belgacom.net

Les petits déjeuners « santé » de Fontaine—L'Evêque

Les Petits Déjeuners Santé et la matinée « Mon Capital Santé, je le gère » organisés conjointement par le service santé communal et le Présence et Actions Culturelles ont connu un réel succès.

Près de 800 personnes sont venues prendre leur déjeuner en famille et 350 tests médicaux (cholestérol, glycémie, prise de tension artérielle, poids, test de la vue, consultation par un médecin) ont été effectués.

L'ADEEPS et le CLPSCT étaient présent pour prodiguer leurs conseils.

Tous nos remerciements aux personnes qui nous ont aidés gracieusement : les commerçants (la boulangerie Debloise, le traiteur Degroot, le magasin Chez Franco et Tina, la supérette Pluba), les firmes (Kellog's, Minute Maid, Douwe Egbert, Meurens, Materne, ORPAH), l'ARL Delattre et l'UT, la société MSD, le Ministère de la Communauté française et l'ADEPS, l'Association des Diabétiques de Charleroi et le personnel et les étudiants bénévoles.

Philippe D'HOLLANDER
(Echevin de la Santé—Ville de Fontaine-L'Evêque)